

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-241

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Avances sur subventions et contributions par anticipation au vote du budget primitif 2023 aux associations, au CCAS et aux organismes de regroupement.

Chaque année, courant janvier, une avance sur subventions et sur contributions est versée aux principales structures financées par la Ville (associations et clubs sportifs professionnels, Centre Communal d'Action Sociale, organismes de regroupement) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil municipal.

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur contributions pour les bénéficiaires et suivant les montants figurant en annexe, pour un montant total de 1 132 000 €.

Par ailleurs, il convient de prévoir une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches au vu de ses besoins effectifs de trésorerie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement des avances sur subventions et sur contributions pour l'année 2023, telles que détaillées en annexe ainsi que 1 000 000 € pour le CCAS de la Ville de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

— Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Avances sur subventions	Montants €
Culture	
Bilaka	6 000
Cinéma et Cultures	25 000
Compagnie Illicite Bayonne	15 000
La Locomotive	10 000
Quartier latin	12 000
Praxis	12 000
Oreka	10 000
Haizebegi	7 000
Total Culture	97 000

Enfance, jeunesse et éducation	
Crèche L'Arche de Noé	30 000
Crèche Luma Baiona	10 000
Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre-Ville	40 000
Maison de la Vie Citoyenne du Polo Beyris	30 000
Espace Parents Enfants Crèche Bambinou	10 000
Patronage laïque des petits bayonnais	100 000
Uda Leku	15 000
Total Enfance, Jeunesse, Education	235 000

Sports	
Association Sportive Bayonnaise	33 000
Aviron Bayonnais Football club	65 000
Aviron Bayonnais Omnisports	150 000
Aviron Bayonnais Rugby amateur	62 000
Club Olympique Bayonnais	15 000
Les Croisés de Saint-André	15 000
Société Nautique de Bayonne	30 000
Total Sports	370 000

Comité d'action sociale des collectivités territoriales de Bayonne	25 000
Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne	30 000
Total autres	55 000

Total subventions	757 000
--------------------------	----------------

Avances sur contributions	
Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak	25 000
Etablissement public de coopération culturelle du Sud-Aquitain	150 000
Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne	200 000
Total contributions	375 000

Total général	1 132 000
----------------------	------------------